

<https://47.snuipp.fr/AESH-Metier-droits-carriere>



**Stages syndicaux**

# **AESH : « Métier, droits, carrière »**

- SNUipp 47 - Information et formation syndicales -

Date de mise en ligne : vendredi 19 décembre 2025  
Dernière mise à jour : 29 janvier 2026

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

## Quatre lieux, quatre dates :

- 17/03/2026 : MARMANDE, Cité scolaire Val-de-Garonne ; 09h30 - 16h00
  - 21/04/2026 : FUMEL, Collège Jean Monnet ; 09h30 - 16h00
  - 19/05/2026 : NÉRAC, Cité scolaire ; 09h30 - 16h00
  - 02/06/2026 : AGEN, INSPÉ ; 09h30 - 16h00
- 



**Stage organisé par la FSU47 à destination des AESH et des enseignant·es qui souhaitent s'informer, questionner et échanger sur toutes les questions concernant le métier des AESH, leurs droits, leur carrière...**

## Formalités administratives :

**Information à envoyer à l'administration 30 jours avant :**

- Pour MARMANDE, avant le 17/02/26
- Pour FUMEL, avant le 21/03/26
- Pour NÉRAC, avant le 19/04/26
- Pour AGEN, avant le 02/05/26

**Demande d'autorisation d'absence auprès de l'administration**

Pour les titulaires de la fonction publique d'État, la demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de son IEN/son chef d'établissement un mois avant le stage.

Cette autorisation est de droit. Chaque agent·e, titulaire ou non, a droit à 12 jours maximum par an. La demande de congé doit être faite par écrit au chef de service au moins 1 mois à l'avance. En l'absence de réponse au moins 15 jours avant le début du stage, le congé est considéré comme accepté. Une attestation de présence sera fournie sur place, à envoyer à l'administration.

Le stage est ouvert aux non-syndiqué·es.

**Courrier et Formulaire à envoyer à son supérieur hiérarchique :**

<a href="https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg">AESH : Formulaire autorisation d'absence</a>	<a href="https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-e577b.svg">Modèle de courrier au DASEN</a>	<a href="https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg">PE-Demande de congé pour formation syndicale</a>
---	--	---

# Inscription auprès de la FSU 47 :

Il faut s'inscrire par le formulaire ci-dessous en cochant celui qui correspond au lieu et à la date choisie. Nous vous enverrons un courriel de confirmation.

Remarques : pour les AESH adhérent-es à jour de leur cotisation, remboursement des repas pris au self du collège et des frais de déplacement.